

UN PNR POUR... MAINTENIR UN ENVIRONNEMENT DE QUALITÉ

La qualité de l'environnement et la grandeur de nos paysages ariégeois nous relient tous, sans exception, nous, habitants et visiteurs du Parc naturel régional des Pyrénées Ariégeoises. Préserver leurs caractères, leurs richesses écologiques, leurs potentiels économiques... sont autant d'objectifs exprimés dans la Charte du PNR.

Mieux armés pour faire face aux enjeux à venir (valorisation de la ressource forestière, maintien de l'agriculture, urbanisation et évolution de l'architecture), nous construisons ensemble des solutions et agissons concrètement pour préserver l'un des atouts majeurs de notre territoire. Afin d'être et de rester une terre d'accueil privilégiée pour de nouveaux actifs mais aussi une destination appréciée des touristes, une nature à multiples facettes forte d'une biodiversité exemplaire, un havre de bien-être au quotidien, un socle de progrès pour demain.

Valoriser l'exception de nos paysages
Préserver notre biodiversité
Améliorer notre environnement

Crête depuis la Pique d'Endron, l'une des balades remarquables qui, entre cimes et horizon, offre à tout visiteur un court instant de grâce - Goulier

Valoriser l'exception de nos paysages

S ORCHESTRER NOTRE EXPANSION URBAINE

Le développement du territoire génère des besoins en aménagements et en constructions. Afin qu'il soit en phase avec l'exception de nos paysages, la Charte du PNR pose des principes, des outils et des engagements pour une gestion fine et économe de l'espace en harmonie avec notre identité patrimoniale : retour sur les objectifs de la Charte avec laquelle les documents d'urbanisme doivent être compatibles.

Intégrer la dimension paysagère. Maîtriser l'urbanisation sur certains espaces naturels agricoles et forestiers, favoriser l'insertion paysagère des bâtiments d'activité... sont autant de points qui devront être intégrés aux décisions d'urbanisme des collectivités. Pour les y aider, le PNR leur apportera un appui technique sur mesure (cf. p. 18).

Conforter l'esthétique de nos villages. Point essentiel de la Charte qui incite les communes à préserver le cachet de leur site en approuvant les projets de construction innovants en lien avec les styles architecturaux locaux. Une orientation pour tendre, tous ensemble, vers un développement plus qualitatif.

Se doter d'une politique d'urbanisme durable. Une des clefs est d'optimiser nos possibilités foncières et de mobiliser des logements vacants en réponse aux besoins de construction et au maintien d'une offre d'habitat permanent suffisante. Mais aussi, par une urbanisation en profondeur plutôt que linéaire, la création de zones d'activités intercommunales afin de préserver la qualité des entrées de bourg... Autant de solutions parallèles qui incitent un développement concerté et rationalisé des voiries et de l'espace.

¶ **Les acteurs et partenaires :** Collectivités, CAUE, services de l'État, chambres consulaires...



« Un document d'urbanisme est compatible avec la Charte s'il n'est pas contraire aux orientations et aux principes fondamentaux de la Charte et s'il contribue, même partiellement, à sa réalisation. »

POINTS SENSIBLES

Redonner de l'harmonie aux paysages dégradés

Le Syndicat Mixte anime des programmes d'action visant à soutenir des projets de communes ou de Communautés de communes pour :

- ☺ réduire les décharges et dépôts sauvages ;
- ☺ améliorer l'intégration paysagère des lieux d'activités économiques ;
- ☺ développer une signalétique de qualité ;
- ☺ effacer des points noirs paysagers (lignes électriques, panneaux publicitaires...).



Urbanisation en Barguillère

© Nicolas Georges

Préserver et valoriser 38 points de vue... et d'autres !

Paysage agricole du Séronais ▼



Maintenir leur ouverture paysagère, traiter les « points noirs » aux abords des points d'observation, entretenir les différents secteurs... telles sont les actions qui seront mises en place, sous couvert d'accords avec les propriétaires ou les gestionnaires, afin de préserver à la fois les sites, mais également les paysages observés depuis chaque point de vue. Avec l'ambition avouée de valoriser des sites remarquables et élargir, ainsi, l'offre touristique à des sites facilement accessibles à un public familial (moins de 20 minutes de marche).

L'agriculture, le pastoralisme et la sylviculture occupent

94%
du territoire du Parc



S TIRER PARTI DE LA PROGRESSION DE NOS FORÊTS

Face à la forte déprise agricole et à l'absence de démarche sylvicole sur une partie importante des espaces boisés, notre forêt ne cesse de gagner du terrain. En se rapprochant des lieux d'habitation et des axes de circulation, elle génère un sentiment d'enfermement et de déclin difficile à supporter pour les populations ; elle devient source de risques potentiels ; elle engendre une certaine homogénéisation voire une banalisation des espaces... Autant d'arguments qui font de la fermeture des paysages un enjeu majeur pour le PNR dont l'ambition n'est pas nécessairement de les réouvrir, mais plutôt de mieux gérer l'évolution du couvert forestier au regard des potentiels productifs agricoles et sylvicoles des terrains (bois énergie, bois d'œuvre...).

Maintenir et exploiter les espaces ouverts. Seule une gestion active du foncier permettra aux agriculteurs et aux éleveurs d'exercer leurs activités et, par là même, d'assurer l'ouverture de ces espaces. C'est un objectif prioritaire du

Parc pour favoriser les transmissions-reprises d'exploitations et l'installation d'agriculteurs et d'entrepreneurs de travaux forestiers.

Dans cette optique, le Syndicat Mixte entend aider les territoires à s'équiper d'outils adaptés à l'entretien de l'espace, à l'instar de certaines Communautés de communes, afin de leur permettre de réouvrir certaines zones à l'agriculture.

Agir pour préserver la maille bocagère, source de diversité et garde-fou à la fermeture des prairies de fauche, est un axe essentiel. L'inventaire cartographique lancé par le Syndicat Mixte permettra de cibler les zones d'intervention prioritaires et de rechercher des aides afin de mieux maîtriser et entretenir ces précieux réseaux de haies.

Les acteurs et partenaires : Organismes forestiers, collectivités, services de l'État, chambre d'agriculture, fédération pastorale, agence des arbres...

Préserver notre biodiversité

S GARANTIR LA DIVERSITÉ DES ESPACES ET DES HABITATS NATURELS

Les Pyrénées Ariégeoises recèlent de nombreux milieux « naturels », rares ou originaux : zones humides et tourbières, pelouses calcaires, milieux d'altitude... Dans le contexte de déprise agricole, de fermeture naturelle des milieux et plus généralement de changement climatique, suivre ces espaces et habitats au regard des critères de biodiversité, de « patrimonialité » et de menaces devient impératif. S'engager aujourd'hui à entretenir leur diversité permettra à la fois de préserver la richesse écologique et biologique de notre biodiversité mais aussi notre exceptionnelle mosaïque paysagère.

Assurer les fonctions des différents milieux. Cette responsabilité majeure du PNR passe par la préservation ou la restauration écologique des milieux. Pour cela, il s'agit :

- ▶ de conserver les zones humides aux rôles épurateurs et régulateurs de crues telles que les tourbières, les prairies humides de fonds de vallée ou encore, les mares, ouvrages créés par l'homme, très riches en biodiversité ;
- ▶ d'assurer la continuité des corridors biologiques (haies, rivières...) permettant la liaison entre les différents milieux et la circulation des espèces ;
- ▶ de s'attacher à conserver les prairies de fauche ;
- ▶ de mieux gérer la progression des ligneux dans un objectif de préservation de la ressource fourragère ;
- ▶ de ralentir la fermeture des paysages par le maintien de l'action agricole et pastorale.

Autant d'actions conservatoires qui visent à maintenir le rôle des milieux dans l'équilibre de la biodiversité.

Sensibiliser à la préservation de la biodiversité. En complément de ces actions de recensement et de préservation, le PNR intervient auprès des aménageurs afin d'accroître la prise en compte de la biodiversité dans les projets, lance des formations dédiées aux personnels techniques chargés de gérer ces espaces et organise des opérations de sensibilisation du grand public.

Les acteurs et partenaires :
Collectivités, services de l'État, chambre d'agriculture, fédération pastorale, CRPF, ONF, associations...

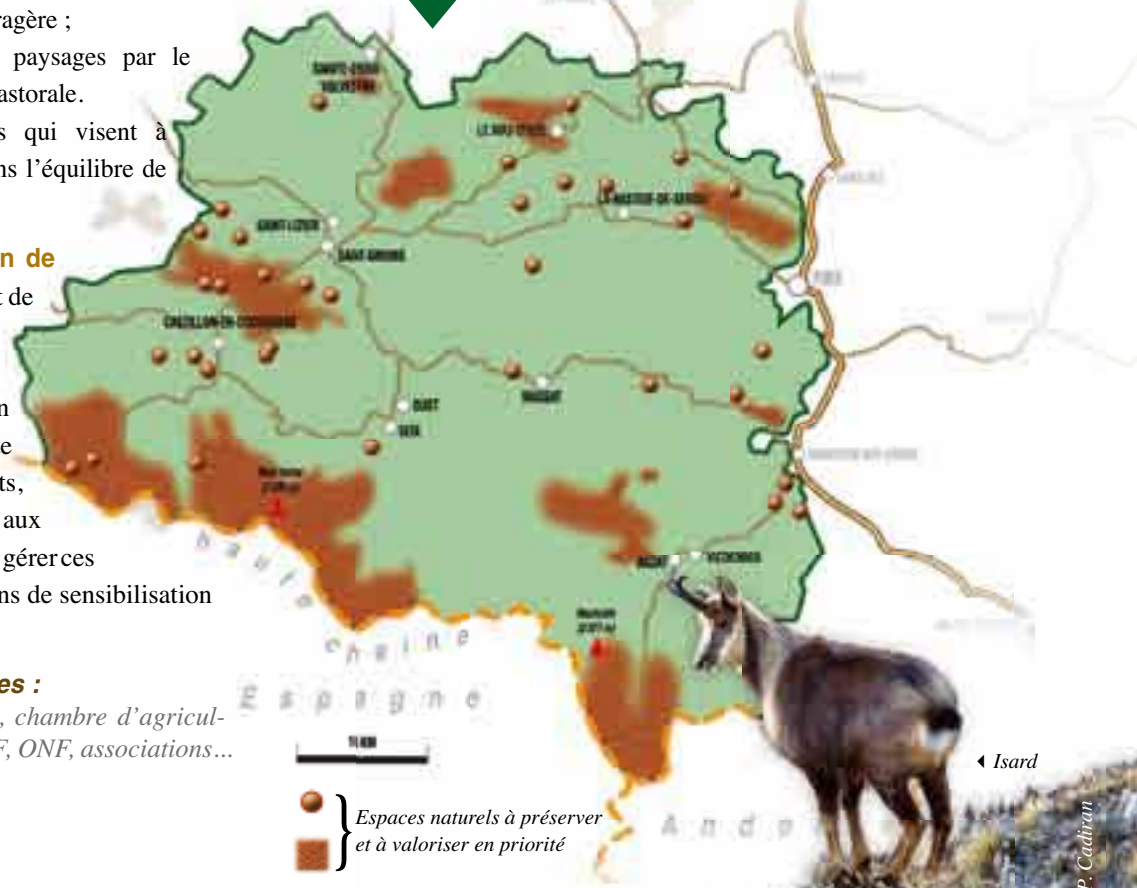


L'homme acteur de l'entretien et de la gestion de l'espace

© JP Sirejol

46 sites sur le devant de la scène

Ces espaces « naturels » d'intérêt majeur (habitats « naturels » et habitats d'espèces remarquables) bénéficieront en priorité d'actions de restauration, d'entretien, de préservation et de valorisation. Il s'agit de sites abritant des espèces rupestres (Faucon pèlerin, Vautour percnoptère...), de grottes à chauves-souris..., de tourbières, de pelouses calcaires, de prairies de fauche humides, de zones abritant des espèces d'intérêt majeur et / ou menacées et de sites dont l'intérêt est reconnu au niveau national.





© W. Arital

Ophrys apifera ou Ophrys abeille



© W. Arital

Leste viridis ou Leste vert



© P. Cadiran

Tetrao urogallus ou Grand Tétrás

S VEILLER SUR NOTRE FAUNE ET NOTRE FLORE

Notre PNR abrite une faune (Gypaète barbu, Grand Tétrás, Desman des Pyrénées, Euprocte des Pyrénées, Lézard du Val d'Aran...) et une flore (1 682 espèces de fleurs inventoriées à ce jour) remarquables. Une richesse de territoire également reconnue en matière d'invertébrés, de mycologie (2 878 espèces de champignons recensées) et de valeur biologique et piscicole des cours d'eau et lacs d'altitude. Bref, un joyau naturel à mille facettes à préserver. Mais aussi, à étudier au regard de l'évolution des activités humaines et des changements climatiques afin de déployer une stratégie de préservation des espèces en harmonie avec nos volontés de développement.

Combiner les activités humaines aux exigences des espèces. Une ambition qui conditionne, au préalable, d'améliorer la connaissance de la biologie de certaines espèces (Desman, Euprocte...) afin d'être à même d'apporter une réponse adaptée au développement de projets. Mais aussi, de proposer des solutions pour minimiser les impacts de certains équipements (câbles, grillages anti-chutes de rochers, grillages et fils électriques...) sur les oiseaux en y installant des systèmes visuels leur permettant de les éviter. Ou encore, par le biais de conventions de gestion, d'adapter nos comportements sur certains habitats particuliers (mares à grenouilles et tritons...) afin de limiter les dérangements de certaines espèces à certaines périodes sensibles. Des exemples qui ancrent cette volonté de préserver en privilégiant une coexistence douce entre tous.

👥 **Les acteurs et partenaires :** Collectivités, ONF, CRPF, fédérations de pêche, de chasse et pastorale, associations de naturalistes, services de l'État (DIREN, agence de l'Eau, ONCFS, ONEMA...), chambres consulaires...

SOUS TERRE

Un patrimoine souterrain de niveau mondial

Notre PNR est l'un des hauts points de la biodiversité souterraine reconnus en France. Sur 800 espèces françaises d'invertébrés souterrains, terrestres ou aquatiques, un quart environ vit sur notre PNR et lui est endémique. A ce titre, une Réserve souterraine éclatée incluant 23 grottes en Ariège dont 21 sur notre PNR devrait être créée cette année. Le Syndicat Mixte se positionne pour en être le futur gestionnaire afin de préserver et valoriser l'unicité de ce patrimoine (chauve-souris, coléoptères souterrains, concrétions exceptionnelles...).

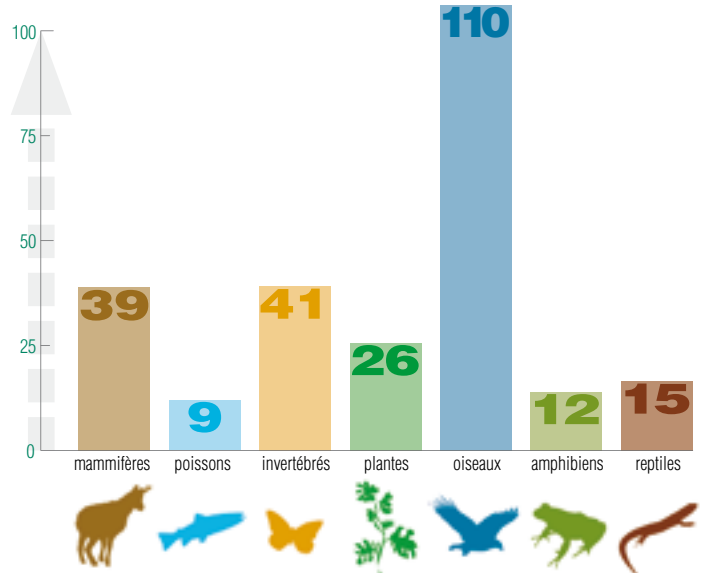


© R. Dennis

Grotte de Niaux

NOMBRE d'espèces protégées* sur le territoire du Parc

* au niveau national



Améliorer notre environnement

Accroître notre autonomie énergétique et limiter nos consommations, garantir nos ressources en eau, préserver nos espaces de la pollution, réduire notre recours aux ressources naturelles en adaptant nos pratiques... sont bel et bien les nouveaux défis de ce XXI^e siècle. Pour y répondre, le PNR se positionne sur les champs de la sensibilisation, de la formation, de l'appui aux nouvelles filières, du partenariat aux projets innovants...

S ENCOURAGER LES DÉMARCHES ENVIRONNEMENTALES ET LES ACTIONS CITOYENNES

Afin d'alerter et mobiliser sur l'évolution des ressources du territoire, le PNR anime une panoplie d'actions terrain permettant aux collectivités, citoyens, et professionnels de comprendre les enjeux, et d'adopter de nouveaux comportements... mais aussi, d'être porteurs de solutions et de projets alternatifs au service d'une gestion économe et plus raisonnée de nos ressources naturelles.

Pour cela, il développe depuis 2006 un programme d'animations destinées à transmettre la connaissance acquise sur le territoire. Au programme 2008, 37 manifestations gratuites (conférences, sorties découverte, colloques...) sur l'énergie, la biodiversité, les déchets, la consommation locale... pour que tous puissent mesurer le rôle de chacun et initier des changements collectifs et individuels.

Préserver et valoriser notre capital eau. Nous avons la chance de bénéficier de ressources en eau, situées en zone amont de bassin, très diversifiées (névés, rivières, lacs d'altitude, mares, tourbières...), d'un réseau hydrographique extrêmement dense et d'une bonne qualité.

Un potentiel stratégique (47 usines hydroélectriques alimentées) qui, au vu des changements climatiques et du contexte mondial de l'eau, nous impose d'être à la fois vigilants et prospectifs

quant à son évolution¹. Nous voulons promouvoir une gestion plus rationnelle de l'eau dans les différents aménagements et activités humaines : promotion des techniques et des comportements économes au niveau de la demande (récupération des eaux pluviales...), mise en œuvre de techniques innovantes en matière de gestion des eaux et de l'assainissement auprès des collectivités et des entrepreneurs, promotion et soutien à l'installation d'équipements économes (robinets de type « mousseurs »...)... Mais aussi, en agissant sur la maîtrise de l'offre par une meilleure gestion des ouvrages de distribution, l'amélioration des rendements de l'hydroélectricité et, si besoin, par la mise en place de plans locaux pour la mobilisation de nouvelles ressources (eaux des systèmes karstiques...).

L'efficacité de ces actions de sensibilisation suppose une mobilisation des acteurs de l'eau afin d'organiser une gestion globale à l'échelle des bassins versants. Elle passe aussi par la création de comités de l'eau qui permettraient d'initier une concertation et un meilleur partage des connaissances de la ressource comme des milieux afin de préserver la biodiversité, d'analyser le rôle des activités économiques sur la qualité et la disponibilité en eau, de prévenir les conflits d'usage...

Favoriser le traitement de nos déchets. Le Syndicat Mixte vient en appui des organismes compétents dans le traitement et la récupération des déchets en focalisant ses actions sur deux axes prioritaires : réduction de la production et meilleure maîtrise de notre flux de déchets. Pour cela, il incite acteurs économiques et particuliers à réduire les déchets à la source. Il sensibilise



Berthe Lamarre anime l'association EVA et est agent d'accueil à l'office de tourisme de Sainte-Croix-Volvestre.

L'avis de :

Berthe Lamarre

« À Sainte-Croix-Volvestre notre forêt est un véritable bijou, une relique de l'époque glaciaire aujourd'hui en état de déperissement. Il nous fallait absolument faire quelque chose pour la préserver. En participant aux différents travaux d'élaboration de la Charte forestière du Pays Couserans nous avons souligné l'importance de la valorisation et de la sauvegarde de notre massif. Plusieurs partenaires gestionnaires, élus, se sont mobilisés dont le Parc et se sont fortement impliqués pour faire émerger des solutions de préservation, de conservation et de sensibilisation du public avec la création d'un accueil forestier à vocation pédagogique, la mise en place d'une action scientifique sur la flore et le déperissement, la mise en place d'un observatoire, la valorisation du site avec un sentier d'intérêt pédagogique, la création d'une maison de la forêt. C'est un vrai projet de développement territorial local qui est ainsi né. Le PNR s'est d'emblée placé en partenaire. C'est encourageant et ça donne vraiment envie de se battre pour son territoire. »

Étang de Peyregrand - Siguer

© Projet PNR



régulièrement les habitants, les enfants et les collectivités (moteurs en la matière) aux bons gestes lors du tri sélectif. Car, même si ce réflexe semble bien intégré en Ariège, l'on constate encore près d'un tiers de rejets sur l'ensemble des déchets triés. Côté entreprises, l'action menée en partenariat avec les chambres consulaires vise à encourager les professionnels vers de nouvelles pratiques quant au tri et au recyclage de leurs déchets. La résorption des dépôts sauvages est également au cœur des missions que le Syndicat Mixte mène auprès des communes et maîtres d'ouvrage en leur apportant un appui technique (aide à la réunion des financements) et logistique (sensibilisation, information des habitants sur les filières de collecte, mise en place de chantiers de traitement...). Avec sur les zones particulièrement sensibles, la conduite de chantiers de bénévoles à l'instar des actions de « nettoyage » organisées aux étangs de Bassiès ou aux Estagnous.

Maîtriser notre consommation énergétique. L'Ariège est aujourd'hui en autosuffisance énergétique partielle. La moitié de nos besoins est couverte pour un quart à partir de bois et pour trois quarts à partir d'hydroélectricité.

La multiplication d'événements extrêmes (canicule, inondations) a permis de mobiliser les consciences et placer la question de la maîtrise énergétique au cœur du débat public et des priorités du PNR, pilote d'une politique énergétique territoriale affirmée par le « Plan Climat Énergie Territorial » (cf. encadré p. 16). Objectifs prioritaires : favoriser la production autonome d'énergie à l'échelle des collectivités (réseaux de chaleur, solaire thermique ou photovoltaïque), des profes-

sionnels (agriculteurs, industriels, artisans) et des particuliers (solaire thermique, pompe à chaleur...). Mais aussi, encourager les économies d'énergie par la mise en place auprès des collectivités d'une démarche de diagnostic (état des lieux des bâtiments, analyse des consommations...) et de recommandations (isolation des bâtiments, éclairage public raisonné, recours à des approvisionnements en énergies renouvelables, étude du passage des véhicules publics aux carburants de substitution ou à d'autres types de véhicules tel le vélo pour les petits trajets...); d'actions de sensibilisation auprès des habi-

CIRCULATION

Véhicules à moteur de loisirs et espaces naturels?

Protéger les espaces naturels des dégradations, éviter de perturber la faune, préserver la quiétude des lieux et des habitants... sont à la source du Code de l'Environnement. Si celui-ci autorise l'usage des véhicules tout-terrain des professionnels (pastoraux, agriculteurs, forestiers...) et des propriétaires des terrains concernés, il proscriit, en revanche, les véhicules hors des voies et chemins ouverts à la circulation publique du fait de leurs impacts environnementaux et des conflits qu'ils génèrent. Le Syndicat Mixte, à l'instar des autres PNR, se place aux côtés des communes et les accompagne dans la gestion optimale des pratiques. Il privilégie la médiation tout d'abord et, au besoin, accompagne la définition de plans de circulation communaux et la rédaction d'arrêtés municipaux. Il œuvre avec les agents assermentés pour la sensibilisation des usagers et le respect des règles en vigueur.

tants (utilisation de lampes basse énergie, systèmes alternatifs de chauffage domestique...) et d'actions portées par les chambres consulaires auprès des entreprises. Un vaste programme d'actions qui mobilisera successivement les collectivités, les entreprises et le grand public.

‡‡ **Les acteurs et partenaires** : Collectivités, chambres consulaires, SICTOM, SMECTOM, SDCEA, espace Info Énergie, A3E, ARPE, SMDEA, SATESE, Agence de l'Eau, ADEME...

¹ La dernière étude sur l'évolution de l'eau au cours du siècle dernier faisait état d'une réduction de -3 % des débits des rivières du Salat à Soueix et de -10 % de l'Ariège à Foix. Des chiffres qui invitent à déployer dès à présent des mesures visant à une gestion plus économe de l'eau.



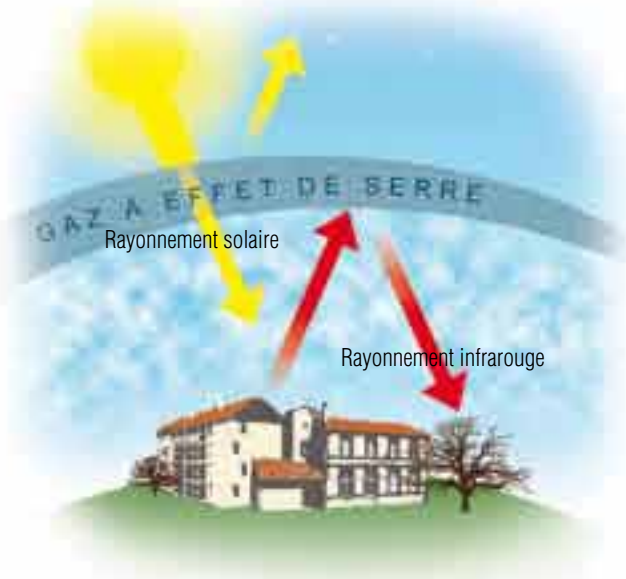
© Projet PNR



Journée « Eco attitude en altitude » à Bassiès : ramassage des déchets en montagne – Auzat

© Projet PNR

Avec **44 %** de la consommation d'énergie finale, le bâtiment et les usages domestiques constituent les principaux consommateurs d'énergie et producteurs de gaz à effet de serre



CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le premier « Plan Climat Énergie Territorial » de Midi-Pyrénées en œuvre sur notre PNR

Soutenu par la Région Midi-Pyrénées et l'ADEME et porté par le Syndicat Mixte, ce plan territorial est destiné à maîtriser les consommations d'énergie, promouvoir les énergies renouvelables (valorisation de la biomasse, du solaire...), réduire les émissions de gaz à effet de serre (recherche de carburants de substitution, optimisation des déplacements...), développer une filière énergie (cf. p. 29) et anticiper sur les phénomènes de changement climatique qui, en tant que territoire de montagne, nous impactent fortement. Cet ambitieux programme d'actions et de sensibilisation (conférences itinérantes, diagnostics et préconisations...) engagé à l'échelle du PNR constitue un axe majeur d'action du Parc.



Avec le Parc [nous nous engageons à]

- ▶ Gérer l'espace finement et de façon économe
- ▶ Agir en faveur de la diversité paysagère
- ▶ Prévenir et réparer les dégradations paysagères

PAYSAGES

- ▶ Gérer l'espace en favorisant la biodiversité
- ▶ Préserver et valoriser les espaces et espèces remarquables
- ▶ Valoriser le patrimoine souterrain
- ▶ Lutter contre les pollutions biologiques

BIODIVERSITÉ

- ▶ Préserver la ressource « eau »
- ▶ Limiter la production de déchets et maîtriser les flux
- ▶ Maîtriser notre consommation énergétique
- ▶ Prendre en compte l'environnement dans les activités humaines

ENVIRONNEMENT

